

Fait à Saint-Brieuc, le 26 septembre 2016

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
1 rue du Parc
CS 52256
22022 Saint-Brieuc cedex

**Objet : Déposition d'observations à l'enquête publique du projet
de parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc (4 pages)**

A déposer au Registre d'Enquête Publique avant le 29 septembre 2016 16h

Mesdames Messieurs les commissaires enquêteurs,

Après étude des demandes d'autorisations présentées par la Société Ailes Marines relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc, notre fédération vous prie de trouver ci-après ses remarques.



Contexte

La fédération Côtes d'Armor Nature Environnement (CANE) sise à Saint-Brieuc, est favorable à la mise en œuvre de sources d'énergies nouvelles dites EnR, permettant de se dégager progressivement du recours aux ressources fossiles génératrices de gaz à effet de serre, et la réduction forte de la part du nucléaire source de risques mal maîtrisés aujourd'hui.

La fédération CANE demande que les engagements pris en amont et pendant la COP21 soient respectés, et que face aux nouveaux projets de production d'énergie, tel ce parc éolien soumis à l'enquête publique, des efforts symétriques soient engagés pour réduire les consommations.

Même si ce n'est pas l'objet de cette contribution, on notera que, vu les subventions masquées aux énergies fossiles, au dérapage préoccupant et chronique des coûts du nucléaire et aux inconnues de ceux liés à sa fin de vie, les énergies renouvelables sont de plus en plus compétitives économiquement, et par ailleurs propices à la déconcentration des installations et globalement génératrices de très peu de nuisances.

Dans ce contexte, La Fédération CANE soutient les projets éoliens en veillant à ce que leurs impacts environnementaux potentiels soient maîtrisés, en appliquant la règle ERC : Eviter, Réduire, Compenser.



L'éolien marin, du fait d'un rendement plus significatif et stable, dispose d'un avantage important.

En revanche, la taille incontournable des parcs conforte une situation où l'énergie est toujours produite de façon concentrée, distante des utilisateurs finaux (impact sur le réseau de distribution, pertes en ligne, etc.) et peut induire des nuisances liées à la taille (volumes de déblais extrêmement importants, battages ou forages se déroulant sur une longue période, paysage impacté sur une grande amplitude angulaire, démantèlement, etc.).

En conséquence, CANE souhaite que les choix et les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) aux différentes étapes de mise en œuvre (installation, exploitation, démantèlement) minimisent les impacts environnementaux (flore et faune, paysages, pollution lumineuse, bruit, etc.) ainsi que les impacts sur l'activité économique (agriculture, pêche tout particulièrement).

Il est fondamental que, à l'issue de l'exploitation, aucun héritage ou conséquences négatives ne soient imposées aux générations futures.

Le projet Eolien en baie de Saint Briec

Le projet de parc éolien a fait l'objet, très en amont, d'un effort significatif de communication et de concertation de la part du consortium Ailes Marines Iberdrola Eoles Res.

Ainsi, la zone d'implantation a pu être optimisée pour répondre aux préoccupations des professionnels de la pêche et pour éviter le site Natura 2000 proche. Optimisation liée aussi par la réduction du nombre d'éoliennes plus puissantes (5 à 8 Ggw) de 100 à 62 unités.

Toutefois, un projet de classement Grand Site est en cours sur la côte et risque d'entrer en collision avec la mise en place du parc éolien. Il conviendrait que les interrogations soient levées.

Dans ce contexte, la Fédération CANE s'est impliquée dans le débat et a rencontré à de multiples reprises les industriels pour échanger des informations ou des suggestions concernant particulièrement les impacts sur la Faune.

Il apparaît toutefois, que malgré un nombre de parcs déjà existants et pour lesquels ces industriels étaient impliqués, les retours d'expérience pour les questions environnementales sont restés très limités.

Il sera donc important d'assurer les états des lieux et les suivis environnementaux de façon à disposer d'un capital d'information pour les projets à venir, en y intégrant dans toute la mesure du possible l'évaluation des effets découlant des mesures préventives, tant dans la solution technique que dans les modes opératoires aux différentes étapes.

Il reste aujourd'hui un ensemble des questions qui appellent des compléments d'études ou des précisions :

En phase de construction :

Il sera important que l'ensemble des protocoles prévus pour les travaux soient publics de façon à intégrer d'éventuels éléments complémentaires.



De plus il serait aussi important qu'un premier bilan public soit réalisé sur la ou les premières implantations pour apporter les corrections techniques ou protocolaires éventuelles.

- Impact acoustique forage ou du battage selon les cas : il impactera lourdement les mammifères marins, mais aussi d'autres espèces sensibles aux vibrations et aux changements de pression rapides et répétés.

Les effets potentiels importants pour les mammifères imposeront un respect rigoureux des protocoles , en particulier en début de battage.

L'ensemble des mesures (rythmes de battage, rideau de bulles, etc.) demande à être explicité et leur efficacité vérifiée en début de travaux.

- Turbidité de l'eau : Les conclusions de l'étude doivent être vérifiées (particules fines et grossières) par un suivi des fonds proches et des espèces potentiellement touchées pour s'assurer que les retombées des dépôts en suspension n'entraînent qu'un impact limité.

- Déblais de forage : les volumes et le traitement des déblais extraits doivent être précisés.

- Toxicité due aux protections anticorrosives (Anodes sacrificielles) des structures métalliques : Si l'impact parait limité au regard de ce qui préexiste dans les infrastructures métalliques maritimes, il est souhaitable de l'optimiser, l'effet polluant n'étant pas nul.

En phase d'exploitation :

- Risques de collision et de phénomènes d'aspiration par dépression à l'approche des aéro générateurs : Les informations collectées pour la fréquentation des oiseaux marins et des chiroptères étant limitées et peu chiffrées, il conviendrait de mettre en place des radars et/ou caméras sur les mats de mesure de façon à disposer d'information consolidées sur les fréquentations et les évitements ou les collisions, base nécessaire pour la mise en place d'éventuelles mesures de protection.

- Pollution lumineuse : la lumière étant un des facteurs les plus impactant sur les paysages et un facteur d'attraction pour certaines espèces, il serait souhaitable de rechercher des solutions innovantes pour en limiter l'impact.

D'autre part, si des simulations ont bien été effectuées, elles l'ont été dans le contexte d'un dimensionnement qui n'a plus cours, et n'ont pas été très probantes. Il aurait été important d'apporter de nouveaux éléments d'évaluation d'impact lumineux.

- Impact visuel des éoliennes depuis la côte : Les revêtements des éoliennes (blanc brillant, mat, ...) rendront plus ou moins visible de parc à partir de la côte. Il conviendra d'effectuer un choix qui minimisera au mieux l'impact sur les sites côtiers.

En phase de démantèlement :

Il est certes sage de l'aborder tôt et surtout de prévoir des réserves financières à cette fin, mais il est probable aussi que l'analyse des observations donnera des éléments pour définir l'état du site à restituer (compromis entre l'ouverture à la pêche et l'effet récif qui pourrait être positif par exemple).



En conclusion

Les inconnues qui subsistent impliquent un suivi rigoureux et une capacité d'analyse et de décision en cas de besoin.

Confirmant notre avis favorable à ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la LTE (Loi de Transition Energétique), il nous semble donc indispensable de mettre en place, avant que les travaux commencent, une commission de suivi associant les différents partenaires concernés pour s'assurer de la qualité des informations disponibles et proposer des ajustements si nécessaire.

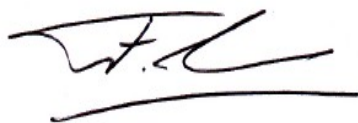
Il serait particulièrement important que ses missions, ainsi qu'une première approche des points qu'elle se propose de suivre soient formulés dès sa constitution.



Veuillez agréer, Mesdames Messieurs les commissaires enquêteurs, l'expression de notre haute considération.

La Fédération CÔTES D'ARMOR NATURE ENVIRONNEMENT,

Le Président,
Monsieur François MALGLAIVE,



le Vice Président,
Monsieur Thierry DEREUX.

